



## COMPTE RENDU du COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 février, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, se sont réunis à 18h00 à la salle de la Convivialité à CHANCELADE, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, le 12 février 2021, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **PRESENTS :**

Mesdames Carline CAPPELLE, Oumel ALLEGRE, Régine ANGLARD, Isabelle DEBORD, Michèle FAURE, Florence GAUTHIER, Nicole GERVAISE, Michelle GUICHARD, Solange MENAGER, Teresina MONTET, Nathalie TRAPY, Caroline VIEIRA.

Messieurs Thierry CIPIERRE, Denis FERRAND, Vincent ESPARTA, Patrick SALINIE, Michel TESTUT, Alain VILATTE.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Christine BESSEDE, Béatrice DESMET, Valérie DUPEYRAT, Isabelle HYVOZ, Sabine MALARD, Cécile MARIN, Monique RATINAUD, Julie TEJERIZO, Séverine VAVASSORI.  
Monsieur Gérard SAVOYE.

#### **POUVOIRS :** Néant.

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION :**

- Mme Blandine COUREL, Directrice
- Mme Flora PUIG-MECHIN, Directrice administrative et financière
- Mme Nathalie PASQUET, Comptable
- M. David GOURVAT, Représentant des responsables d'antennes
- M. Kévin MARTINEZ, Régisseur technique et logistique
- Mme Adeline DREMEAUX, Secrétaire de direction et des Instances

Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Comité syndical.

**Mme Teresina MONTET** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2021.**

*Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Mme la Présidente présente les rapports ci-dessous.

## II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### A. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 a été établi par Monsieur le Payeur Départemental, à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne :

#### Budget Principal

- ✓ Section d'investissement :
  - Dépenses : 19 561.00 €
  - Recettes : 41 420.66 €
- ✓ Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 3 287 465.37 €
  - Recettes : 3 400 138.71€

#### Budget Antenne du Périgord centre

- ✓ Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 4 125.10 €
  - Recettes : 340.00 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'Ordonnateur et les écritures du compte de gestion du Payeur Départemental, il vous est proposé :

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :*

- **Approuve** le compte de gestion du **budget principal** de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Syndicat Mixte pour le même exercice,
- **Approuve** le compte de gestion du **budget de l'Antenne du Périgord Centre** de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Syndicat Mixte pour le même exercice,
- **Dit** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- **Autorise** Mme la Présidente à signer les comptes de gestion 2020.

## B. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 a été établi par Madame la Présidente, en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes du Syndicat mixte. Le compte administratif est le bilan financier de l'Ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées auprès de l'organe délibérant.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, et doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'année N, appelées les restes à réaliser.

Après vérification, le compte administratif est conforme au compte de gestion du Payeur Départemental de la Dordogne :

### Budget Principal

✓ Section d'investissement :		
• Dépenses :		19 561.00 €
• Recettes :		41 420.66 €
• Résultat de l'exercice :	<i>Excédent de</i>	21 859.66 €
• Résultats antérieurs reportés :	<i>Excédent de</i>	185 066.50 €
• Restes à réaliser :	<i>en dépenses :</i>	1 825.00 €
• <b>Résultat de la section d'investissement :</b>		<b>+ 205 101.16 €</b>
✓ Section de fonctionnement :		
• Dépenses :		3 287 465.37 €
• Recettes :		3 400 138.71 €
• Résultat de l'exercice :	<i>Excédent de</i>	112 673.34 €
• Résultats antérieurs reportés :	<i>Excédent de</i>	329 122.98 €
• <b>Résultat cumulé au 31 décembre 2019 :</b>		<b>+ 441 796.32 €</b>

### Budget Antenne du Périgord centre

✓ Section de fonctionnement :		
• Dépenses :		4 125.10 €
• Recettes :		340.00 €
• Résultat de l'exercice :	<i>Déficit de</i>	3785.10 €
• Résultats antérieurs reportés :	<i>Excédent de</i>	24 662.51 €
• <b>Résultat cumulé au 31 décembre 2019 :</b>		<b>+ 20 877.41 €</b>

Conformément à la réglementation, Mme la Présidente doit se retirer au moment du vote. Il convient d'élire un Président de séance pour le vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du **budget principal** pour l'exercice 2020, tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Approuve** le compte administratif du **budget de l'Antenne du Périgord centre** pour l'exercice 2020, tel qu'exposé ci-dessus. Le budget étant supprimé au 31 décembre 2020, l'excédent de fonctionnement 20 877.41 € sera reporté au budget principal en section de fonctionnement recettes au compte 002.

### III. BUDGET PRIMITIF 2021

En concordance avec le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 janvier 2021, le budget 2021 du Syndicat Mixte a été élaboré dans un esprit de prudence avec une volonté de maintien des dépenses de fonctionnement et une stabilité des contributions des Collectivités adhérentes. Il est important de noter qu'une baisse de la participation des élèves est à prévoir.

#### 1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- o Les frais de fonctionnement (chapitre 011) : 377 050 €

Une gestion rigoureuse des achats et des fluides permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement liées à l'activité des services du Conservatoire. Toutefois, les crédits sont inscrits avec une augmentation de 0.79% par rapport à 2020. Cette légère hausse s'explique par la nécessité de prévoir des achats de fournitures liés à la gestion de la crise sanitaire (masques, gel...).

- o La masse salariale (chapitre 012) : 3 222 800 €

L'effectif du Conservatoire est de 79 agents permanents dont 7 enseignants mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et 2 agents mis à disposition par le Conseil Départemental de la Dordogne.

En 2021, 3 départs à la retraite sont prévus : deux enseignants et un agent administratif.

Les prévisions de recrutement sont donc les suivantes :

- Deux postes d'assistants d'enseignement artistique à temps complet
- Un poste d'agent administratif (ressources humaines) à temps complet

En outre, deux autres postes seront à pourvoir :

- Un assistant d'enseignement artistique en théâtre (poste déjà prévu en 2020 mais non pourvu)
- Un équivalent mi-temps correspondant à une décharge pour la responsabilité de l'antenne du Périgord Vert (poste déjà créé au tableau des effectifs)

Bien que maîtrisée, la masse salariale progresse en valeur constante de 10 277,02 €, du fait de la revalorisation du Glissement Vieillesse Technicité et des avancements d'échelon susceptibles d'intervenir en cours d'année.

- La dotation aux amortissements (compte 042) : 49 303,59 €

La dotation est liée à la politique d'investissement du Syndicat Mixte du Conservatoire. Les investissements en 2020 ayant été moins importants qu'en 2019, la dotation 2021 est plus faible.

Les dépenses de fonctionnement sont proposées à hauteur de **3 740 173,73 €**, en augmentation de 2,1% par rapport à 2020.

## 2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Le résultat de l'exercice antérieur (compte 002) : 462 673,73 €

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales permettent la reprise du résultat de l'exercice N-1. Ainsi, le résultat de fonctionnement 2020 est de 441 796,32 €.

De même, le budget annexe de l'Antenne du Périgord Centre étant supprimé au 31 décembre 2020, l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 20 877,41 € est reporté au budget principal.

- Les atténuations de charges (compte 013) : 40 000 €

Ce compte enregistre les remboursements des salaires des agents lors d'arrêts maladie, grâce au contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP et du remboursement par le Centre de gestion de la Dordogne des heures de décharges pour activités syndicales.

- Les produits des services (compte 70) : 304 000 € (-25,12%)

Il s'agit de la participation des élèves aux cours dispensés et la location des instruments de musique. La prévision tient compte de la baisse constatée du nombre d'élèves en 2020 et de la mise en place d'une réduction de 10% des cotisations afin de tenir compte du deuxième confinement.

- Les dotations (compte 74) : 2 930 000 €

Comme indiqué lors du DOB, les participations restent similaires à celles du budget 2020.

La participation du Conseil départemental a été votée lors de la session du vote de son budget le 4 février 2021 et s'élève à 1.830.000 €. Les contributions des collectivités adhérentes sont valorisées à 1.100.000 €.

La subvention de la DRAC n'est pas budgétée. Elle sera intégrée lors du vote du Budget supplémentaire, lorsque le Ministère aura notifié son montant au Syndicat Mixte.

Au global, les recettes de fonctionnement sont proposées à hauteur de **3 740 173,73 €**.

## 3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé un budget de **110 000 €**, comprenant :

- Compte 020 – dépenses imprévues : 6 500 €
- Compte 20 – immobilisations incorporelles : 20 000 € (licences)

- Compte 21 – immobilisations corporelles : 83 500 €
  - o 2135 Aménagement des constructions : 20 000 € (signalétique)
  - o 2183 matériel informatique : 10 000 €
  - o 2184 mobiliers : 3 500 €
  - o 2188 autres immobilisations : 50 000 € (instruments)

#### 4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement de l'exercice antérieur. Il est repris à hauteur de **205 101,16 €**. La dotation aux amortissements est évaluée à **49 303,59 €** pour 2021 et le FCTVA à **13 700 €, soit un crédit total de 268 104,75 €**.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :*

- **Approuve le budget principal arrêté en dépenses à 3 851 998,73 € et en recettes à 4 008 278,48 €**

#### IV. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE POUR 2021

Le Conservatoire départemental de la Dordogne est un établissement labellisé par le Ministère de la Culture. A ce titre, il peut percevoir des subventions de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour l'enseignement artistique mais également pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARTOUT ET POUR TOUS :
  - Assumer le rôle de pôle de référence pour l'enseignement artistique spécialisé dans le domaine de la musique pour l'ensemble du territoire départemental, dans un souci d'accès facilité à cet enseignement pour les publics.
  - Mettre en œuvre un cursus d'enseignement du théâtre et en assurer le rayonnement dans la complémentarité avec les dynamiques associatives mises en œuvre sur le territoire.
  - Promouvoir l'enseignement spécialisé, dans un souci de valorisation des travaux de élèves et de partenariat culturel.
- ACTIONS CULTURELLES ET PARCOURS EAC :
  - Coopération entre le Conservatoire et les structures culturelles dans les zones rurales et celles concernées par la politique de la Ville (Populations éloignées de toute pratique culturelle et territoires spécifiques prioritaires).
  - Diffusion des productions artistiques des élèves et de leurs enseignants en direction de la jeunesse.
  - Actions en temps scolaires et périscolaires avec l'Education Nationale ou hors temps scolaires avec le secteur de l'éducation populaire.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :*

- **Sollicite** auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine une subvention globale de 77 500 €, dont 13 000 € pour les projets Action culturelle et EAC, au titre de l'année 2021,
- **Autorise** Mme la Présidente à **signer** tous les documents afférents à ce dossier.

## **V. RETRAIT DE LA DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité une délibération portant mise en œuvre de la Commission d'Appel d'Offres.

Par courrier en date du 14 décembre 2020, Monsieur le Préfet a relevé une irrégularité dans cette délibération : les membres ne doivent pas être désignés, mais élus suite à une élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Préfet demande par conséquent de retirer la délibération n° 20-12-05.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, passés par la collectivité.

Le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne ayant un budget d'investissement global en-deçà de ces seuils, il est peu probable que la Commission d'Appel d'Offres soit appelée à se réunir dans un avenir proche.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **Approuve** le retrait de la délibération n° 20-12-05 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant mise en œuvre de la Commission d'Appel d'Offres.

## **VII. INFORMATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Directrice Administrative et Financière.

Madame la Directrice Administrative et Financière explique qu'un Comité technique est prévu jeudi 25 février 2021 au cours duquel sera examiné un projet de Lignes Directrices de Gestion.

Pour rappel, les Lignes Directrices de Gestion est un dispositif rendu obligatoire dans les collectivités depuis le début de l'année 2021. Il permet de proposer un pilotage des ressources humaines en s'appuyant sur les données du bilan social, qui est une photographie de différentes données relatives aux ressources humaines dans la collectivité. A partir de ces données, l'idée est de travailler sur des axes prioritaires, sur plusieurs années, afin de proposer une politique de ressources humaines en cohérence avec les priorités du mandat. Différents thèmes sont abordés : la gestion des absences, la valorisation des parcours, la rémunération, la protection sociale, etc...

A l'issue du débat au sein du Comité Technique, un avis sera émis par les membres. Une information plus complète sera effectuée lors de la prochaine séance du Comité Syndical afin de présenter les axes prioritaires qui ont été retenus pour le pilotage des ressources humaines du Conservatoire.

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

Madame la présidente informe les membres du Comité Syndical de la situation particulière des élèves adultes, qui ne sont - à ce jour- toujours pas autorisés à suivre les cours en présentiel, alors que tous les élèves mineurs peuvent suivre leurs cours en présentiel depuis le 14 décembre 2020.

Afin de prendre en considération cette situation inégalitaire, les membres du bureau, qui ont la compétence décisionnaire en cas exceptionnel pour tout objet lié aux cotisations, réunis ce jour le 23 février à 17h, ont décidé :

- Un abaissement supplémentaire de 10% de la cotisation pour les adultes suivant leurs cours en distanciel
- Une exonération de la cotisation pour tous les élèves majeurs pour lesquels l'enseignement à distance n'était pas techniquement et pédagogiquement possible : pratique d'orchestre, pas de connexion internet...etc.

Ces décisions vont permettre de traiter globalement les nombreuses réclamations liées à ces inégalités de traitement, et non au cas par cas.

Les élus du Comité syndical approuvent cette décision.

Madame la Présidente annonce que Madame Isabelle DEBORD, représentante de la Mairie de Sanilhac, a proposé d'accueillir la prochaine séance du Comité Syndical dans la salle communale.

Madame la Présidente remercie Madame DEBORD et donne la parole à Madame la Directrice.

Madame la Directrice souhaite partager des retours positifs sur le Conservatoire et précise que le programme d'action culturelle présenté en décembre est maintenu dans la mesure du possible. Les actions sont proposées à huis clos, mais avec des rediffusions en streaming sur le compte Facebook et la chaîne YouTube du Conservatoire.

Madame la Directrice informe également que Monsieur Pierre GENISSON, clarinettiste très connu, va animer une master class de clarinette à Montignac le 6 mars. Nicolas STAVY, pianiste, va quant à lui animer un travail autour de la musique de chambre à Bergerac. Samedi 27 février, plusieurs répétitions sont prévues : les cordes dans la salle de la Convivialité, les clarinettes à Chamiers. Un projet Bolling est également en cours.

Madame la Directrice souligne que des actions sont en cours dans 18 écoles sur tout le territoire. Le projet autour du jazz a débuté au lycée de Chamiers. L'école est le lieu où les projets continuent, avec des élèves, qui certes ne sont pas inscrits au Conservatoire, mais ce sont des élèves qui profitent de l'enseignement.

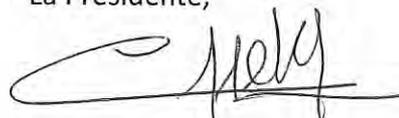
Madame la Directrice explique qu'un film a été tourné à Montignac. Ce travail a été réalisé avec un jeune réalisateur issu d'une école supérieure de Bordeaux.

Madame la Directrice précise que les équipes restent très mobilisées. Les cours sont maintenus après le couvre-feu, conformément à la dérogation en vigueur. Les spectacles « en live » continuent d'être préparés, en espérant que ceux du mois d'avril pourront avoir lieu.

Madame la Directrice remercie les membres du Comité Syndical pour leur soutien.

Mme la Présidente clôt les débats, remercie les membres du Comité syndical et lève la séance à 19h05.

La Présidente,



Carline CAPPELLE

Le présent compte rendu est affiché le : **04 MARS 2021**